



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28
Pour : 27
Contre : /
Abstention : 1
(FD)

DELIBERATION N° 9

L'an deux mil seize, le douze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 5 décembre 2016

Objet :
**Modification du
tableau des
emplois**

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, A.VALOT, A.LECHEVALLIER, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, J.DOS-SANTOS, G.ELGART, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, M.DUBROCA, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA DEL PRADO (procuration à MA THEBAUD), JD.BONNOME (pouvoir à M.EVENE), S.PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), G.MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES), P.FAVRAUD (pouvoir à Ch MARTIN)

Excusé : J.DARRIGADE

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- ▶ de l'intégration directe d'un agent du secrétariat des services techniques dans un cadre d'emplois de la filière administrative,
- ▶ de la titularisation dans son nouveau grade d'un agent du service voirie suite à promotion interne,
- ▶ du départ en retraite d'un agent au service culture/événements/vie associative et de la nécessité de pourvoir à son remplacement,

► de l'évolution des besoins du service entretien et restauration scolaire suite à sa réorganisation et au départ en retraite de plusieurs agents,

► du départ en retraite d'un agent du service Enfance-Jeunesse et de la nécessité de pourvoir à son remplacement,

Il propose de modifier le tableau des emplois de la façon suivante à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Service	Emplois supprimés	Emplois créés
Service technique Secrétariat	1 : adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	
Service technique Voirie	1 : adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	
Service Culture/événements/vie associative	1 : adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	1 : adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet
Service Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 : adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 : adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (23h45 / semaine)
	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (20 heures /semaine)	1 : adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet
		1 : adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (31h45 / semaine)
Service Enfance-jeunesse		1 : ATSEM de 1 ^{ère} classe

Considérant que la suppression d'emploi est une décision ne pouvant être prise qu'après avis du Comité Technique,

Considérant l'avis rendu par le Comité Technique dans sa séance du 6 décembre 2016,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 décembre 2016
Le Maire,**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/12/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/12/2016